

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

13/05/2019

N° E19000150 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 16/04/2019, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de Nances demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Révision du plan local d'urbanisme de la commune de Nances (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Patrick MOUSSU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de Nances et à Monsieur Patrick MOUSSU.

Fait à Grenoble, le 13/05/2019

Pour le Président,
Le vice-président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sogno', is written over a large, stylized circular flourish. Below the signature, the name 'Christian SOGNO' is printed in a standard font.

Christian SOGNO